



T. BEAUGRAND
Editeur-Propriétaire.

Abonnements :
Tr 23 \$0.50

Le No. UN Cent

Bureaux :
35 St. Gabriel.

LADEBAUCHE
Rédacteur-en-chef.

LE GRAND TONIC RENFORCISANT LE JOUR
ET
LE GRAND TONIC RENFORCISANT LE JOUR

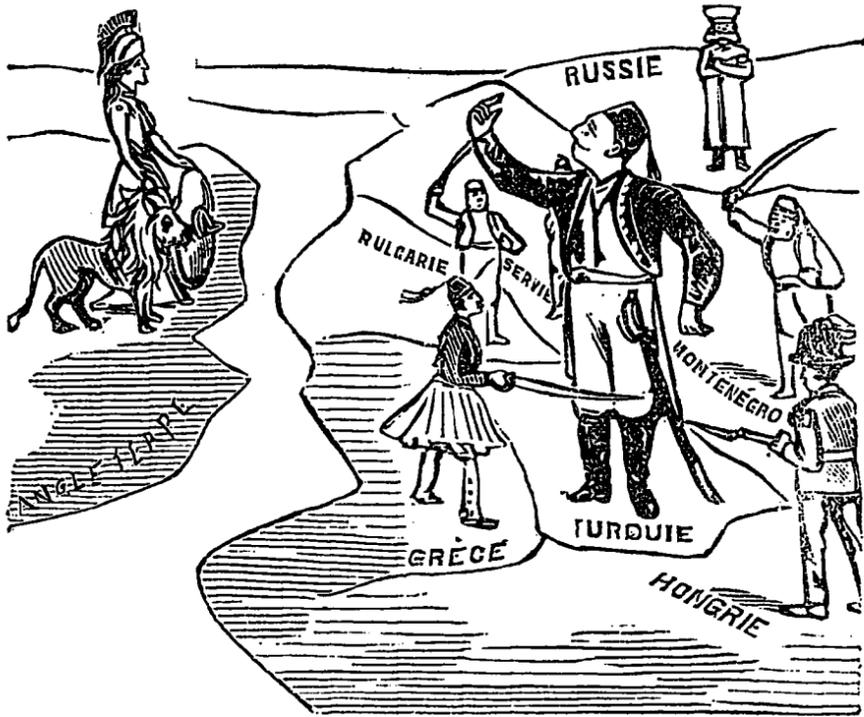
FEUILLETON DE CANARD

LE SIRE DE LUSTUPIN

Par ERNEST CAPENDU

(Suite.)

Le conseiller de robe courte salua de nouveau.
Vous plairait-il que nous causions quelques instants? lui dit-il.
M. de Lespars fit un effort sur lui-même :
—A votre disposition, cher maître, répondit-il, à votre entière disposition.
—Alors venez!
—Je vous suis.
Tous deux gagnèrent l'embrasure d'une fenêtre.
M. de Lespars parut s'être remis un peu :
—Tout d'abord, mon cher M. de Céranon, dit-il, il faut que vous sachiez que je vous suis toujours profondément reconnaissant de ce que...
—Chut! ne parlons pas de cela!
—Mais...
—N'en parlons pas!
—C'est que vous pourriez douter.
—Pourquoi?
—Parce que Catherine...ma fille...
—Refuse de m'épouser.
—Je ne dis pas cela...
—Mais je le dis, moi!
—Cependant...
—Laissez moi parler!
—J'écoute.
—Rotenez bien ce que je vais vous dire, mon cher monsieur de Lespars.
—Votre fille devait être ma femme.
—Elle y consentait...
—Un hasard l'a placée sous la protection immédiate du duc de Lorraine.
—Hier cette protection était puissante...
—Aujourd'hui elle ne signifie rien.
—Louis XII est mort, François Ler



ALBION. — Bah! je n'ai rien à y gagner; laissons-les s'écorcher un peu.
LA TURQUIE. — Eh!! Albion! à l'aide. Elle ne m'écoute plus aujourd'hui qu'elle a reçu de moi ce qu'elle voulait en Egypte..... Ils sont capables de me couper en morceaux, ces gaillards-là..... à l'aide.....

va régner.

—Vous ignorez peut-être ce qui va arriver, mais je suis instruit, moi.
—Je vous prévient que mon amour pour Catherine est toujours aussi grand, et que je veux qu'elle m'aime!
—Vous m'entendez: je le veux!
—Je la rendrai heureuse.
—Mais si elle refuse, malheur sur vous et sur elle!
—La protection du duc ne peut rien!
—Après-demain, en revenant de Saint-Denis, il y aura conseil...
—A la suite de ce conseil, je vous verrai.
—Et tout sera décidé!
Puis, sans laisser le temps à Lespars de lui répondre, Céranon le salua du geste et le quitta brusquement.
Le conseiller demeura interdit...

XLIV

SAINTE DENIS

Dix heures du matin sonnaient, et dans toutes les églises les cloches

sonnaient le glas avec un redoublement d'énergie lugubre.
Il y avait foule aux abords du Louvre.
Les galeries du royal palais regorgeaient de seigneurs en grand deuil, d'hommes d'armes, de valets, de pages.
Dans les rues communiquant avec l'entrée du pont-levis, la foule s'écarta et un cortège d'hommes, vêtus de brun, s'avança lentement.
Ces hommes, c'étaient des Hanouards, ou porteurs de sel.
Ils étaient au nombre de vingt-quatre: c'était le chiffre fixé par la corporation des jurés hanouards, porteurs de sel.
Un des privilèges singuliers de cette corporation était d'avoir droit et mission de porter, à bras, le corps des rois de France morts, depuis le palais où ils avaient décédé jusqu'à la première croix de Saint-Denis.
Là, ils devaient remettre le corps aux mains des religieux de Saint-Denis.
Il est fait mention de l'ordonnance portant ce droit dans un acte signé

du roi Jean, en date de 1350.
Lorsqu'en 1422, Charles VI était mort, il était tellement abandonné de tous, que personne n'assista à son enterrement.
Pas un prince du sang, pas un gentilhomme n'accompagna le corps à Saint-Denis.
Les Hanouards accomplissaient leur mission.
Arrivés à la première croix, ils trouvèrent les religieux, mais ceux-ci outrés de ne voir aucun seigneur, déclarèrent qu'ils ne porteraient pas le corps.
La raison qu'ils donnèrent, fut que le corps de Charles VI était trop lourd.
On proposa à la corporation de le porter jusqu'à Saint-Denis.
Les Hanouards se consultèrent:
Ils dirent qu'ils consentaient, à la condition que ce droit de porter le roi défunt jusqu'à Saint-Denis leur serait désormais acquis.
Les religieux de Saint-Denis consentirent.
Acte fut dressé, et le droit garanti légalement.

Cet étrange usage fut aboli plus tard, mais il dura de longs siècles.
L'origine des privilèges des Hanouards a donné lieu à une foule d'hypothèses, car nulle part on ne trouve le motif expliqué de ce droit de porteur de roi mort.
La supposition la plus probable est celle qui attribue cet usage à ce que les corps des rois étaient tous embaumés, et que l'embaumement se faisait alors avec de grandes quantités de sel.
Quoi qu'il en soit, les Hanouards avaient incontestablement ce droit, et ils en usaient rigoureusement.
Ce 2 janvier 1515, la corporation se rendit donc au Louvre, et elle procéda à la levée du corps royal.
Les cloches sonnaient avec une régularité qui augmentait la tristesse générale.
La foule attendait anxieuse.
Toutes les rues indiquées pour le parcours du cortège étaient envahies.
Les fenêtres étaient garnies de spectateurs.
Des tentures funèbres garnissaient les maisons.
Le nom du père du peuple était dans toutes les bouches, et montait vers Dieu dans toutes les prières.
Selon l'usage, le pont-levis du Louvre était relevé.
Tout à coup il s'abaissa:
Il y eut un silence parmi la foule.
Les vingt-quatre crieurs de la ville de Paris s'avancèrent, marchant trois par trois.
Ils étaient en grand deuil, avec des houpelandes noires sur lesquelles était brodés, en argent, des ossements croisés et des crânes dénudés.
Ils tenaient leurs cloches dont ils sonnaient tous ensemble.
A chaque cinq minutes écoulées, les cloches cessaient de résonner.
Les trois crieurs de tête criaient:
—Le roi est mort!
Les autres alors répondaient tous ensemble:
—Priez Dieu pour l'âme de très-haut, très-puissant, très-magnanime prince, Louis douzième, roi de France, le père du peuple, le roi bien-aimé de ses sujets!
Puis les cloches recommençaient à tinter lugubrement, tandis que les assistants criaient:
—Amen!
Derrière les crieurs de la ville s'avavançait la compagnie des cent gentilshommes.
Puis une compagnie de pleureurs.
Ensuite le clergé.
Le cardinal officiant, assisté de son évêque, en grands costumes.
Les curés des paroisses de Paris.
Les aumôniers du palais.
Les chautres.
Au centre du groupe de religieux, l'aumônier du roi portait la croix, voilée d'un crêpe noir.